



L'ABUS DE VULNÉRABILITÉ : UN SYSTÈME D'EXPLOITATION BIEN RODÉ DE TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS DANS LES BURGER KING D'ILE DE FRANCE

Les travailleurs de nuit des Burger King d'IDF se sont mis en grève aujourd'hui, le 3 octobre 2017, au Burger King de République, contre leurs conditions de travail indignes et pour leur régularisation.

Ils travaillent 6 jours sur 7, exclusivement, dans les Burger King de République, Gare de l'Est, La Défense, Rosny Sous-Bois, Aulnay Sous-Bois, Neuilly Sur Seine.

Ils font la plonge, nettoient sans équipement de protection, 5 à 6 heures par nuit mais sont payés et déclarés 3 heures par jour. Ils sont contraints d'acheter eux-mêmes les produits d'entretien.

Tous sans-papiers, ils sont recrutés spécialement, du fait de leur vulnérabilité, par la société de Nettoyage « Albiance », sous-traitante de Burger King, qui leur procure (directement ou indirectement) des fausses cartes d'identité italiennes ou portugaises. La société leur fait miroiter une possible régularisation et un salaire correspondant à leur temps de travail.

Une fois en poste, une fausse période d'essai leur est imposée, non déclarée, non payée. A la moindre question, les salariés reçoivent des menaces ou des lettres leur demandant un certificat d'authenticité de leur fausse pièce d'identité fournie ou demandée par le même responsable. Sous prétexte de fausse carte, le salarié est éjecté.

Ces salariés invisibles des Burger King ont décidé de sortir de l'ombre. La CGT les soutient. Ils dénoncent leurs conditions de travail, demandent le paiement des heures qui n'ont pas été payées. Ils souhaitent de nouveaux contrats de travail prenant en compte le nombre d'heures réellement effectuées et la délivrance par leur employeur des documents nécessaires pour leur régularisation.

Au vu des agissements et de la crédibilité douteuse de la société « Albiance », la CGT demande la réembauche directe de ces salariés par Burger King dont la responsabilité est engagée.

Cette situation emblématique met, une nouvelle fois, à jour la forte vulnérabilité dans laquelle se trouvent les travailleurs sans-papiers, démunis d'autorisation de travail et ainsi privés de droits.

Aujourd'hui la circulaire de régularisation du 28 novembre 2012 met à l'écart les salarié.e.s employé.e.s à temps partiel embauché.e.s dans de nombreux secteurs d'activité (nettoyage, commerce, restauration, hôtellerie, grande distribution, activités périscolaires, aide à domicile,...) ; ces salarié.e.s étant en grande majorité des femmes.

Il est temps que ces travailleur.se.s précaires soient reconnu.e.s !

Pour lutter contre le dumping social, contre le travail dissimulé, dans l'intérêt de tous les salarié.e.s, la CGT revendique la régularisation des travailleur.ses.s sans-papiers et le respect du Droit du travail pour toutes et tous !

3 octobre 2017

